

16057/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 décembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 décembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 2/2025 à l'intérieur de la section VII - Comité des régions -
du budget général pour l'exercice 2025**

Bruxelles, le 27 novembre 2025
(OR. en)

16057/25

FIN 1463
INST 412
PE-L 41

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Virement de crédits n° DEC 2/2025 à l'intérieur de la section VII - Comité des régions - du budget général pour l'exercice 2025

- *Approbation*
- *Approbation d'une lettre*

1. Le 11 novembre 2025, le Comité des régions (CdR) a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 2/2025, conformément à l'article 31 du règlement financier¹.
2. Cette proposition vise à transférer des postes 1 4 0 0 (*Autres agents*), 1 4 2 0 (*Prestations d'appoint pour le service de traduction et pour les outils de traduction et d'externalisation*), 1 4 2 2 (*Expertises liées aux travaux consultatifs*), 1 6 1 0 (*Frais divers de recrutement*) et 1 6 3 8 (*Centre de la petite enfance et crèches conventionnées*) un montant total de 200 388 EUR vers les postes suivants:
 - 2 1 0 0 (*Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels et travaux y afférents*) (39 556 EUR) et
 - 2 1 0 2 (*Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes*) (160 832 EUR).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

3. Ces renforcements sont nécessaires afin de financer quatre projets liés à l'informatique.
 4. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 24 novembre 2025.
 5. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits;
 - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil

à la : présidente du Comité des régions

copie : présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 2/2025 à l'intérieur de la section VII - Comité des régions - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).